

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

IP/C/W/388/Add.8
11 février 2003

(03-0874)

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 66:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC: RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LES PAYS DÉVELOPPÉS MEMBRES

Addendum

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Le présent document reproduit les renseignements sur la mise en œuvre, par la République tchèque, de l'article 66:2 de l'Accord sur les ADPIC, que la Mission permanente de la République tchèque a fait parvenir au Secrétariat par une communication datée du 30 janvier 2003.

Conformément au paragraphe 11.2 de la Décision de Doha sur les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre, le Conseil des ADPIC a prié les Membres concernés de fournir des renseignements sur la façon dont ils mettent en œuvre l'article 66:2 de l'Accord sur les ADPIC.

La République tchèque offre des incitations aux entreprises et institutions sur son territoire afin de promouvoir et d'encourager le transfert de technologie vers les pays les moins avancés Membres dans le cadre du Programme d'aide au développement. Ce programme comprend un transfert de savoir-faire, des services de consultation fournis par des experts, une aide au développement de bases technologiques, une aide aux activités de recherche, des activités de prospection géologique et hydrologique, la mise en place d'activités médicales et la création de centres de santé, un appui à la gestion et des activités de formation et d'éducation. Le présent document dresse la liste des projets concrets entrepris dans le cadre de l'aide au développement.

Projets mis en œuvre dans les pays les moins avancés dans le cadre de l'aide au développement:

- Aide au développement de la base énergétique (Bangladesh, 1998-2001), rénovation et reconstruction des centrales électriques de Khulna et de Chittagong, livraison de matériel de première qualité et services de consultation fournis par des experts (sous la responsabilité du Ministère de l'industrie et du commerce).
- Aide à la création d'un centre de santé et d'un centre de formation médicale (Lusaka/Zambie, 1998-2003), aide à la mise en place d'activités médicales (sous la responsabilité du Ministère de la santé).
- Prospection géologique de minerais dans la région du cuivre (Zambie, 1999-2003), y compris une évaluation des incidences de l'exploitation du cuivre sur l'environnement (activité réalisée par l'Institut géologique tchèque, sous la responsabilité du Ministère de l'environnement).

./.

- Évaluation du potentiel énergétique du schiste noir, y compris des incidences de sa combustion sur l'environnement (Burkina Faso, 2001-2002), solution au manque de ressources énergétiques dans la région (activité réalisée par l'Institut géologique tchèque, sous la responsabilité du Ministère de l'industrie et du commerce).

 - Prospection hydrologique et recherche de ressources hydriques, essentiellement dans des régions arides (Éthiopie, 2001-2002), traitement de données hydrologiques et plans de gestion des ressources hydriques pour les régions arides (activité réalisée par la société Aquatest, sous la responsabilité du Ministère de l'environnement).
-